



JUILLET 2023

La Gazette du HIBOU

# Newsletter

« Janvier, mars, mai, juillet, août, octobre, décembre.... Des mois élégants : ils se mettent sur leur trente et un ». Tristan Bernard

## CONSEIL

### LA MAIRE

Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI  
m.gosselet@niergnies.fr

### ADJOINTE AUX FINANCES

Mme DENIMAL Brigitte  
b.denimal@niergnies.fr

### ADJOINT AUX TRAVAUX

Mr. SEGARD Freddy  
f.segard@niergnies.fr

### ADJOINT AERONAUTIQUES

Mr. COTTON Ludovic  
l.cotton@niergnies.fr

### ADJOINT AUX FETES

Mr. HANOT Frédéric  
f.hanot@niergnies.fr

### CONSEILLERE DELEGUEE

Mme LEBLANC Martine

### CONSEILLERS:

Mr ANCKAER Michel  
Mr BONA François  
Mr CALDEIRA Luis  
Mr DE FREITAS Carlos  
Mme HOUILLON Laurence  
Mme MASSY Isabelle  
Mme MOSCHKAU Roselyne  
Mr NICOLAS Bertrand  
Mr VANESSE Damien



➔ Nouveaux habitants : Merci de vous présenter en Mairie.

☑ Pour recevoir régulièrement les informations par mail, merci de nous le signaler.

[secretariat@niergnies.fr](mailto:secretariat@niergnies.fr)

☎ 03.27.81.52.16

SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITE  
DU VILLAGE

<https://www.niergnies.fr/>

ou : @mairiedeniergnies



## NOUVEAUTÉ 🍕

Vous l'avez certainement aperçu lors de notre fête communale et/ou vous avez déjà eu l'occasion de goûter ses délicieuses pizzas maison : Bonne nouvelle ! Le Food truck PIZZAYOYO sera présent tous les jeudis soir sur le parking de la mairie à partir du mois de Septembre 2023. Le PIZZAYOYO propose un menu d'une quarantaine de pizzas différentes, toutes concoctées sur place avec de la pâte au levain maison faite tous les jours.

Retrouvez toutes les infos sur son site internet :

<https://www.lepizzayoyofoodtruck.com/>

## Le mot du Maire



Chers habitants(es), Chers enfants,

L'été est arrivé et c'est avec grand plaisir que nous accueillons ces belles journées avec un soleil radieux et une certaine douceur de vivre même si les fortes chaleurs nous ont tous surpris. Mais n'en oublions pas moins les incivilités qu'ont subies de nombreuses communes, commerces sur notre territoire, rien ne peut justifier destructions et pillages !

Il suffit d'un événement pour que notre démocratie soit mise en péril, cette facilité à l'information via les réseaux accentue les rassemblements et violences qui en découlent.

J'apporte tout mon soutien aux forces de l'ordre qui, au quotidien, doivent gérer des situations extrêmes. Gardons espoir que tout puisse rentrer dans l'ordre.

Comme il fait bon vivre à Niergnies, nous avons eu malheureusement courant juin et début juillet trois communautés de gens du voyage à gérer sur le site de l'aérodrome.

Nous essayons avec la gendarmerie de la compagnie de Cambrai de limiter, au mieux, les contraintes pour le village en convoquant tous les jours les pasteurs.

Les consignes sont strictes, certes pas toujours respectées mais sur l'ensemble de la population on limite au maximum les désagréments. Grâce à notre persévérance, une communauté a été obligée de quitter le site afin d'éviter tout problème de sécurité lors de notre fête communale.

La bonne nouvelle, c'est que la Communauté d'Agglomération de Cambrai finalise sur la zone de Cantimpré une aire d'accueil de 24 caravanes, ce qui nous permettra d'avoir les outils administratifs et judiciaires pour expulser les petites communautés. Concernant l'aire de grands passages, la CAC souhaite que l'ensemble des communes puissent accueillir à leur tour les gens du voyage afin d'éviter que Niergnies subisse les installations illicites.

De plus, prochainement sur l'espace aérodrome, la CAC va créer un grand parc de loisirs appelé « **Aéroplane** » et composé d'aménagements destinés au sport de plein air, le projet vous sera présenté prochainement et selon Nicolas Siegler Président de la CAC, des aménagements seront réalisés afin d'éviter toutes installations. Soyons patients !

Depuis le printemps 2022, notre département manque cruellement de pluie. Cette situation a amené les services de l'État à prendre un arrêté dont vous trouverez le détail ci-dessous. La sécheresse qui prédomine nous impose la sagesse quant à l'utilisation de l'eau et nous invite au respect quant aux prélèvements dans les nappes.

L'été, c'est aussi le temps des vacances. Vous serez nombreux à partir à l'étranger et pour cela il vous faudra des papiers d'identité à jour. Vous pourrez dorénavant les faire à la mairie de Noyelles sur Escaut puisqu'ils viennent de créer un service dédié à cela. Que vous partiez ou pas, vous trouverez de quoi faire à Niergnies et aux alentours !

En effet, l'Association Jeunesse Rurale, Niergnies loisirs, les associations aéronautiques, le Labo, le golf proposent un grand nombre de rendez-vous. Les enfants auront une multitude de choix d'activités entre les animations d'été avec le centre aéré qui rencontre un franc succès.

Je vous souhaite à tous un très bel été.

Bonne lecture

La Maire, Marjorie GOSSELET-CAMBRAI

## SECHERESSE DANS LE NORD

La préfecture demande aux habitants de réduire leur consommation d'eau.

Le niveau des nappes phréatiques est préoccupant. Dans le Nord, les bassins de l'Yser, l'Escaut et de La Sambre ont été placés en alerte sécheresse par la préfecture. Une mesure qui fait suite à des températures au-dessus des normales de saisons et un manque significatif de pluie. Des restrictions ont été mises en place :

- Interdiction de l'arrosage de 09h00 à 19h00 des jardinières, pelouses, jardins potagers, espaces verts publics et privés...
- Interdiction du remplissage des piscines privées (sauf « pataugeoires » de 40cm d'eau maximum)
- Interdiction des lavages de véhicules hors des stations professionnelles
- Interdiction de l'irrigation les samedis et dimanches de 10h00 à 18h00
- Interdiction de l'alimentation des fontaines en circuit ouvert
- Nettoyage à l'eau des chaussées, caniveaux, surfaces extérieures limité aux besoins d'hygiène et de salubrité publique.

Le préfet du Nord appelle tous les usagers à mettre en œuvre ces restrictions.

## DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Le conseil municipal convoqué le vendredi 09 Juin 2023 a élu au sein des membres du conseil, les délégués et leurs suppléants en vue de la composition du collège électoral appelé à élire les sénateurs le 24 Septembre 2023. Le conseil municipal étant composé de 15 membres, 3 délégués devaient être élus et 3 suppléants. Après avoir voté, les membres du conseil municipal ont donc désigné : Mmes Brigitte DENIMAL, Martine LEBLANC et Marjorie GOSSELET-CAMBRAI, déléguées puis Mrs Michel ANCKAER, Frédéric HANOT et François BONA suppléants.

## DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Chaque année, le conseil municipal doit, à la demande du syndicat SIDEN-SIAN, délibérer au sujet du remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie par le produit des impôts. La DECI a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Elle est placée sous l'autorité du Maire. La municipalité a donc décidé de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la DECI et d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune soit la somme de 2605€.

## GERER MES BIENS IMMOBILIERS : UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE POUR LES USAGERS PROPRIETAIRES

Dans le cadre de la nouvelle obligation de déclaration de situation d'occupation des locaux prévue à l'article 1418 du code général des impôts, tous les propriétaires (personnes physiques et personnes morales) sont invités à déclarer en ligne à quel titre ils occupent leurs locaux d'habitation ou professionnels qui entraînent dans le champ d'application de la taxe d'habitation. Cette déclaration permet une information fiable pour effectuer en 2023 une taxation juste pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants. La déclaration est à effectuer via le service « Gérer mes Biens Immobiliers » (GMBI) à partir de votre espace sécurisé [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

**Le délai pour remplir cette obligation qui était jusqu'au 30 Juin 2023 a été repoussé au 31 Juillet 2023.**

## CATASTROPHE NATURELLE

L'arrêté du 03 Avril 2023 a été publié au Journal Officiel du mercredi 03 Mai 2023. Plusieurs communes du Nord sont concernées par cet arrêté de catastrophe naturelle. Il fait suite aux mouvements de

terrains consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols en 2022. NIERGNIES ne figure pas dans cet arrêté, car en effet, notre dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'a pas été instruit lors de cette commission en date du 28 Mars 2023. Une prochaine commission doit avoir lieu cette année, les habitations concernées seront informées dès que nous aurons la réponse.

## DECHETTERIES

Dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2024, il faudra une carte d'accès (carte gratuite).

La Communauté d'Agglomération de Cambrai compte six déchetteries. Leur accès est réservé aux habitants des 55 communes de la CAC. Pour contrôler cet accès, les règles changent à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

**Pourquoi un contrôle est mis en place ?** L'accès aux déchetteries est réservé uniquement aux habitants de l'agglomération de Cambrai, pourtant certains habitants de communes limitrophes outrepassent leur droit et déposent leurs déchets. A la fin, c'est la CAC qui paie même pour les déchets non-issus du territoire. A savoir que le budget de la CAC consacré à l'élimination des déchets est financé par les impôts collectés auprès des habitants.

**Comment obtenir cette carte ?** Pour l'obtenir, il faut remplir deux conditions : être habitant de l'une des 55 communes de la CAC et faire la demande sur le site [www.agglo-cambrai.fr](http://www.agglo-cambrai.fr). En quelques clics et en joignant son justificatif de domicile de moins de six mois, il est possible de faire la demande de carte d'accès. **Attention** : il est important de faire votre demande avant le 30/09/2023 pour obtenir votre carte avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2024. L'envoi de la carte se fera par courrier postal. Vous la recevrez courant du mois de décembre.

Pour les demandes faites après le 30/09/2023, la CAC ne garantit pas que les cartes seront reçues avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

## RETOUR SUR LA SOIREE DES FEUX DE LA SAINT JEAN

Pour la première fois cette année, la municipalité s'associait avec l'aéro-club lors de la soirée des Feux de la Saint Jean le vendredi 23 Juin 2023. Le beau temps était au rendez-vous pour bien commencer l'été ! 300 personnes ont participé au barbecue et la municipalité offrait les animations du car podium de la Région à tous (karaoké, blind test...), de nombreux lots ont été gagnés durant cette soirée (entrées au Louvre, Nausicaa, Bagatelle...). Un stand de tir était présent, frieterie, bar, glaces Ruiz. Les feux de la Saint Jean et feu d'artifice ont clôturé cette belle soirée d'été.



## VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La visite du jury Départemental des Villes et Villages fleuris a eu lieu le mercredi 28 Juin 2023.



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023-2024 – BUS TUC

Pour les collégiens et lycéens faisant partie de l'Agglo de Cambrai et désirant faire leur réinscription scolaire pour l'année 2023-2024.

Le formulaire est désormais disponible sur le site internet [www.tuc-cambresis.fr](http://www.tuc-cambresis.fr) rubrique "Tarifs".

Rendez-vous dans l'agence TUC : Station bus Place Maurice Schumann - 59400 Cambrai – Tel : 03.56.660.660

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

## BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Certains bruits intempestifs : aboiements répétés, volume sonore de la musique élevé, pot d'échappement bruyant... peuvent gêner la vie quotidienne de jour comme de nuit. Tout bruit excessif dans un immeuble ou dans une maison peut être sanctionné quelle que soit l'heure de la journée.

### Quelques règles de base :

- Eviter d'être bruyant sur la voie publique tôt le matin et en soirée
- Prévenir les voisins lors de l'organisation d'une fête ou d'un déménagement
- Ne jamais perdre à l'esprit que le bruit peut gêner les voisins.

### Les bruits de jardinage et de bricolage :

Pour réaliser les travaux de bricolages et/ou de jardinage, il est impératif de respecter l'arrêté municipal qui fixe les jours et horaires autorisés :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

En dehors de ces horaires, une infraction pour tapage est passible d'une contravention de 3ème classe.

**Pour rappel :** Brûler les déchets verts est strictement interdit par la loi. En cas de non-respect de la loi, une contravention de 450€ peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal). Nous rappelons que la collecte des déchets verts a lieu tous les lundis.

### TRANQUILITE VACANCES

Bientôt les vacances d'été pour vous ? Que ce soit à la mer ou à la montagne, partez en toute sérénité : pensez à l'opération tranquillité vacances. Pendant votre séjour, demandez la surveillance de votre domicile par la police ou la gendarmerie, de jour comme de nuit. Renseignements et inscriptions via le site internet : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne> **Quand faire l'inscription ?** Entre 45 jours et jusqu'à la veille du départ. Si vous le souhaitez vous pouvez toujours faire votre inscription dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile.

## PROCHAINEMENT

### ASSOCIATION AJR

Le vendredi 21 Juillet, l'AJR organise une marche de 10h30 à 12h30.

Rdv devant la mairie

Après la marche, un pique-nique\* sera partagé tous ensemble.

(Possibilité de ne venir qu'à la marche)

Réservation par téléphone auprès d'Agathe : 07.49.41.02.08

\* prévoir son pique-nique + crème solaire

### PLANNING DU 07 AU 31 AOUT DE CELINE LESNE – SALLE POLYVALENTE

#### LUNDI :

De 10h00 à 11h00 : GYM TONIC

De 18h30 à 19h15 : YOGA

De 19h25 à 20h10 : PILATES

#### MARDI :

De 10h00 à 11h00 : BODY SCULPT

De 18h30 à 19h15 : GYM TONIC

#### MERCREDI :

De 10h00 à 11h00 : TAILLE-

ABDOS-FESSIERS + STRETCHING

De 17h00 à 18h00 : YOGA

#### JEUDI :

De 10h00 à 11h00 : YOGA

De 18h30 à 19h15 : AERODANCE

#### VENREDI :

De 9h45 à 10h45 : PILATES

**5€ le cours – Prendre un tapis (+ haltères éventuellement)**

**Renseignements auprès de Céline LESNE : 06.69.53.67.19**